

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2016-02-01

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 1^{er} février 2016 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Jacques Bogenez, Guy Larkin et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENT Paul Conway, adjoint à la direction

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 janvier et du 6 janvier 2016
4. Suites des procès-verbaux du 4 janvier et du 6 janvier 2016
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2016-001 de la Régie de Coaticook
7. Adoption du règlement n° 2016-002 de la Régie de Coaticook
8. Avis de motion règlement 2016-02 zonage
9. Adoption du premier projet du règlement 2016-02 zonage
10. Avis de motion règlement 2016-03 permis et certificats
11. Mandat entente avec la ville de Sherbrooke – traçage de pistes de ski de fond
12. Mandat entente avec la ville de Sherbrooke – accès aux écocentres
13. Modification résolution n° 15-12-07-14
14. Demande de trottoir au MTQ chemin Capelton
15. Adoption des comptes à payer
16. Correspondance
17. Divers
18. Clôture de la séance

16-02-01.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

16-02-01.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-02-01.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 JANVIER ET DU 6 JANVIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU les procès-verbaux du 4 janvier et 6 janvier 2016 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-02-01.04

SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX DU 4 JANVIER ET 6 JANVIER 2016

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-02-01.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Vincent Dionne, de Taxi W, remercie le conseil de son appui permettant d'élargir le territoire qu'il peut desservir. Le territoire inclut North Hatley, Canton de Hatley et Waterville.

Monsieur Robert Ride veut savoir à quoi correspond les dépenses «Redevances carrières et sablières» dans le budget municipal. Le maire répond qu'il s'agit de la part des revenus de «Redevances carrières et sablières» remboursé à la Ville de Sherbrooke.

Monsieur Sam Elkas souhaite la bonne année aux membres du conseil et les remercie pour la réalisation du pavage dans la courbe du chemin Hatley Acres.

16-02-01.06

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-001 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 606 à 607 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit approuver par résolution, les règlements d'emprunt de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le règlement d'emprunt n° 2016-001 de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook, règlement d'emprunt relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation des boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage au montant maximal de TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS (3 092 693 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-02-01.07

ADOPTION RÈGLEMENT N° 2016-002 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *CODE MUNICIPAL*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, les règlements d'emprunt de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le règlement d'emprunt n° 2016-002 de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook, règlement d'emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur pour un montant maximal de NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT DEUX DOLLARS (958 902 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-02-01.08

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2016-02 ZONAGE

Vincent Fontaine avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2016-02 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-02-01.09

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2016-02 ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2016-02 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08.

Une assemblée de consultation sera tenue le 18 février à 19 h pour expliquer la teneur du règlement n° 2016-02 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-02-01.10

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2016-03 PERMIS ET CERTIFICATS

JACQUES BOGENEZ avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2016-03 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2000-11.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-02-01.11

MANDAT ENTENTE AVEC LA VILLE DE SHERBROOKE – TRAÇAGE DE PISTES DE SKI DE FOND

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à la ville de Sherbrooke la permission pour l'hiver 2016 de faire le traçage d'une piste de ski de fond sur la piste cyclable à partir du barrage à North Hatley jusqu'aux Mines Capelton;

ATTENDU QUE cette demande doit s'accompagner d'une entente avec la ville de Sherbrooke qui est propriétaire de la piste et que la municipalité doit mandater des signataires pour ladite entente;

ATTENDU QUE l'entente est pour une période de cinq (5) ans ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley mandate Monsieur le maire et Madame la directrice à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-02-01.12

MANDAT ENTENTE AVEC LA VILLE DE SHERBROOKE – ACCÈS AUX ÉCOCENTRES

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à Sherbrooke la possibilité de permettre l'accès de ses citoyens aux services des écocentres de la Ville de Sherbrooke aux mêmes conditions et tarifs que les citoyens de Sherbrooke;

ATTENDU QU' à cette fin, Sherbrooke offre à la municipalité de conclure une entente d'une durée de cinq (5) ans, au coût de 25 000 \$ pour la première année, puis indexé selon l'indice des prix à la consommation pour les années suivantes;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'entente proposée;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley accepte cette entente avec la ville de Sherbrooke et mandate Monsieur le maire et Madame la directrice à finaliser et signer pour et au nom de la municipalité l'entente proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-02-01.13

MODIFICATION RÉSOLUTION N° 15-12-07-14

ATTENDU la demande de la municipalité le mois dernier afin de changer la limite de vitesse de 70 km/h sur le chemin Capelton (Route 108), à partir de la limite municipale avec la Ville de Waterville ;

ATTENDU QUE les citoyens du secteur ne sont pas d'accord avec ce changement de limite de vitesse principalement pour la sécurité routière;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil demande au Ministère des Transports d'annuler la résolution n° 15-12-07.14 et de ne pas modifier la limite de vitesse de 70 km/h à 90 km/h sur le chemin Capelton (Route 108), jusqu'à la limite municipale avec la Ville de Waterville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-02-01.14

DEMANDE DE TROTTOIR AU MTQ CHEMIN CAPELTON

ATTENDU le nombre croissant de piétons entre le Village de North Hatley et le chemin Vaughan pour l'accès à la piste cyclable qui longe la rivière Massawippi;

ATTENDU QUE le chemin Capelton (route 108) est de responsabilité provinciale;

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le conseil demande au Ministère des Transports d'étudier la possibilité de construire un trottoir piétonnier afin d'assurer un passage sécuritaire entre le village de North Hatley et le chemin Vaughan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-02-01.15

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201501240 à 201501277	98 354.48 \$
201600010 à 20160069	142 926.27 \$
Salaires Janvier 2016	11 268,03 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 2 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-02-01.16

CORRESPONDANCE

Circuit des arts, demande de soutien financier
Chorale du Canton de Hatley, demande de soutien financier

16-02-01.17

DIVERS

16-02-01.18

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Paul Conway
Adjoint à la direction